

GUIDE POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE D'OCTROIS PAR UN ORGANISME, UNE ÉCOLE, UN SERVICE DE GARDE

1 FONDS SANTÉ ET SPORTS D'OPÉRATION ENFANT SOLEIL (ANCIENNEMENT FONDS JOSÉE LAVIGUEUR)

Viser l'acquisition d'équipements et/ou de matériel adapté afin de promouvoir la santé physique et mentale chez **les enfants** par le biais de **l'activité physique**

2 ADMISSIBILITÉ ET RÈGLES D'ATTRIBUTION

- Répondre à la mission d'Opération Enfant Soleil (voir lien ci-dessous)
<https://www.operationenfantsoleil.ca/qui-sommes-nous/>
- Respecter la vocation du Fonds Santé et Sports d'Opération Enfant Soleil mentionné au point « 1 »
- Provenir d'une organisation admissible :
 - Organismes sans but lucratif qui viennent en aide aux enfants (0-18 ans) du Québec;
 - Écoles reconnues par le ministère de l'Éducation;
 - Services de garde reconnus par le ministère de la Famille;
 - Établissements de santé reconnus et régis par le Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Être dédié minimum à 80 % à la clientèle enfants (0-18 ans);
- Viser l'achat d'équipements ou de matériel spécialisé adaptés;
- Présenter la preuve que l'organisation a les ressources humaines et matérielles nécessaires au fonctionnement du projet concerné par la demande
- Compléter le formulaire de demande d'octrois sur la plateforme « Octrois » d'Opération Enfant Soleil au <https://octrois.operationenfantsoleil.ca> ;
- Faire part des priorités de l'établissement en une seule demande;
- Inclure dans le formulaire de demande toutes les pièces justificatives;
- Respecter les délais de la période d'appel de projets (1^{er} septembre au 15 octobre).

3 CLAUSES D'EXCLUSION

- Les frais de fonctionnement;
- Les **frais récurrents**;
- Les salaires;
- Les demandes provenant de particuliers ou pour un projet personnel.

4 CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- 4.1 La viabilité du projet en ce qui concerne la continuité et la réponse aux besoins du milieu;
- 4.2 Le respect des critères d'admissibilité et des règles d'attribution et de la procédure pour soumettre une demande;
- 4.3 Le niveau d'expertise de l'organisation;
- 4.4 Le soutien interne et externe, notamment les ressources humaines et financières;
- 4.5 Les retombées/l'impact du projet auprès des enfants;
- 4.6 Le dossier doit être complet (soumissions incluses).

5 EXEMPLES D'ÉQUIPEMENTS ADMISSIBLES

- Se référer au formulaire de demande d'octrois section 2.1

6 TYPES POSSIBLES DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- **Maximum** de 80 % du coût total d'un projet
- Montant forfaitaire

7 DÉPOSER UNE DEMANDE D'OCTROI

- Compléter le formulaire, avant le 15 octobre de l'année courante en y incluant les pièces justificatives disponibles via le lien suivant : <https://octrois.operationenfantsoleil.ca>

8 PROCESSUS DE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE ET VERSEMENT

- Réception de la demande entre le 1er septembre et le 15 octobre de chaque année.
- Analyse du projet par un comité externe
- Approbation de l'octroi par le conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil
- Annonce de l'octroi lors de la Tournée annuelle d'Opération Enfant Soleil
- Signature de l'entente entre Opération Enfant Soleil et l'organisation
- Transmission du chèque

9 Demande de dérogation

- Pour tout changement de projet, SVP bien vouloir communiquer votre demande à : octrois@operationenfantsoleil.ca

10 Reddition de comptes

- Compléter le formulaire de reddition de comptes (FORM-006) sur la plateforme numérique (<https://octrois.operationenfantsoleil.ca>) dès la réalisation du projet ou avant le délai de 12 mois prévu dans l'entente.